

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 950

23 mai 2007

SOMMAIRE

AG S.A.	45576	Orco Property Group	45555
Alchimia Finance S.A.	45588	Pramex S.A.	45596
Amber Trust II S.C.A.	45597	Pramex S.A.	45596
Aphena S.à r.l.	45600	Pro-Motion Consulting S.A.	45596
Baulder II S.à r.l.	45593	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen	
Blue Harbour S.à r.l.	45599	S.A. (Luxembourg)	45555
Business Contact Holding S.A.	45576	Sipur S.à r.l.	45583
Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-		Sipur S.à r.l.	45583
les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad		Société Européenne d'Aquaculture S.à r.l.	
Mondorf, société anonyme et Cie	45583	45584
Emet S.A.	45597	Sportmax Holding S.à r.l.	45557
Fonsicar Managers S.à r.l.	45600	Synpraxis Holding S.à r.l.	45554
Forza Immobilia S.à r.l.	45598	Tamir S.à r.l.	45598
Genpact Global (Lux)	45600	Tamir S.à r.l.	45597
Hexagon Properties S.à r.l.	45599	Tamir S.à r.l.	45597
Howick Place JV S.à r.l.	45558	Terrindus S.A.	45598
ING REEIF Soparfi B S.à r.l.	45592	The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l.	
Iso-Green	45591	45584
Lumasa	45593	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	45562
Luxembourg International Consulting S.A.		Tiger Holding Four S.à r.l.	45569
.....	45554	Tradex S.A.	45599
Maasland S.A.	45595	Vestale	45584
Marco Bicego Europe Sàrl	45554	Vulcano Holding S.à r.l.	45562
Meg S.A.	45593	WP LuxCo IV S.à r.l.	45599
Octafinance S.A.	45598		

Synpraxis Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 100.381.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 15.15 heures

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1^{er} février 2007, en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

SYNPRAXIS HOLDING S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007043674/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04809. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

INTERCONSULT, Luxembourg International Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 40.312.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 février 2007 tenue au siège social de la société

L'Assemblée décide de réélire comme Administrateurs:

M^e Marc Feider, Président du Conseil, Résidant 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

M. Mogens Holm, Résidant 2, rue du Fossé, L-2011 Luxembourg

M. Robert Mikkelsen, Résidant 2, rue du Fossé, L-2011 Luxembourg

M. Lorenzo Modestini, Résidant: 10-12, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

M. Daniele Molinaro, Résidant: 4, via Che Guevara, I-42100 Reggio Emilio, Italie.

Tous les mandats des Administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 28 février 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Référence de publication: 2007043680/536/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} mars 2007, réf. LSO-CC00385. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Marco Bicego Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 112.804.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044200/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05684. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—
Extrait de la résolution prise par voie circulaire par le Conseil d'Administration le 9 janvier 2007

- Monsieur Jean Paul Reiland, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, démissionne de son mandat de chargé de la gestion journalière.

Certifié conforme

Pour SAL. OPPENHEIM JR. & CIE. BETEILIGUNGEN S.A. (LUXEMBOURG)

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007043682/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC05129. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.996.

—
L'an deux mille sept, le douze janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luc Leroi, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme ORCO PROPERTY GROUP, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.996,

en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration de ladite société en ses décisions collectives et circulaires prises par tous les membres du Conseil en date des 19 octobre 2006, 20 octobre 2006, 10 novembre 2006, 23 novembre 2006 et 18 décembre 2006.

Les procès-verbaux de ces décisions resteront, après avoir été paraphés ne varietur par le comparant et le notaire, annexés aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme ORCO PROPERTY GROUP a été constituée suivant acte notarié en date du 3 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 5 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte reçu par le notaire soussigné, en date du 28 décembre 2006.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à trente-deux millions trois cent soixante et onze mille quatre cent quarante-trois euros quarante cents (32.371.443,40 EUR) représenté par sept millions huit cent quatre-vingt-cinq mille quatre cent soixante-quatorze (7.895.474) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article 5 des statuts, le capital autorisé est fixé à cent millions d'euros (100.000.000,- EUR) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

Ensuite le comparant, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, a fait constater les augmentations de capital suivantes:

1^{ère} augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 19 octobre 2006, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 105.000 (cent cinq mille) BEA (bons d'émission d'actions) et a décidé d'émettre 105.000 (cent cinq mille) actions nouvelles et a décidé d'augmenter le capital social ainsi à concurrence de quatre cent trente mille cinq cents euros (EUR 430.500,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions trois cent soixante et onze mille quatre cent quarante-trois euros quarante cents (32.371.443,40 EUR) à trente-deux millions huit cent un mille neuf cent quarante-trois euros quarante cents (EUR 32.801.943,40).

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission totale de neuf millions huit cent vingt-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 9.822.750,-).

Une attestation de NATIXIS, Paris, certifiant l'exercice des bons d'émission restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix millions deux cent cinquante-trois mille deux cent cinquante euros (EUR 10.253.250,-) faisant quatre cent trente mille cinq cents euros (EUR 430.500,-) pour le capital et neuf millions huit cent vingt-deux mille sept cent cinquante euros (EUR 9.822.750,-) pour la prime d'émission, a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

2^{ème} augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 20 octobre 2006, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 124.914 (cent vingt-quatre mille neuf cent quatorze) BSA (bons de souscription d'actions) et a décidé d'émettre 41.638 (quarante et un mille six cent trente-huit) actions nouvelles et a décidé d'augmenter le capital social ainsi à concurrence de cent soixante-dix mille sept cent quinze euros quatre-vingts cents (EUR 170.715,80) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions huit cent un mille neuf cent quarante-trois euros quarante cents (EUR 32.801.943,40) à trente-deux millions neuf cent soixante-douze mille six cent cinquante-neuf euros vingt cents (EUR 32.972.659,20).

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission totale de sept cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros vingt cents (EUR 786.958,20).

Une attestation de NATIXIS, Paris, certifiant l'exercice des bons de souscription restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf cent cinquante-sept mille six cent soixante-quatorze euros (EUR 957.674,-) faisant cent soixante-dix mille sept cent quinze euros quatre-vingts cents (EUR 170.715,80) pour le capital et sept cent quatre-vingt-six mille neuf cent cinquante-huit euros vingt cents (EUR 786.958,20) pour la prime d'émission, a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

3^{ème} augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires du 10 novembre 2006, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 100.000 BEA (bons d'émission d'actions) et a décidé d'émettre 100.000 (cent mille) actions nouvelles et a décidé d'augmenter le capital social ainsi à concurrence de quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux millions neuf cent soixante-douze mille six cent cinquante-neuf euros vingt cents (EUR 32.972.659,20) à trente-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-neuf euros vingt cents (EUR 33.382.659,20).

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission totale de neuf millions cent trente et un mille euros (EUR 9.131.000,-).

Une attestation de NATIXIS, Paris, certifiant l'exercice des bons d'émission restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de neuf millions cinq cent quarante et un mille euros (EUR 9.541.000,-) faisant quatre cent dix mille euros (EUR 410.000,-) pour le capital et neuf millions cent trente et un mille euros (EUR 9.131.000,-) pour la prime d'émission, a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

4^{ème} augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires prises par tous les membres du Conseil d'Administration du 23 novembre 2006, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 433.293 (quatre cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-treize) BSA (bons de souscription d'actions) et a décidé d'émettre cent quarante-quatre mille quatre cent trente et une (144.431) actions nouvelles et a décidé d'augmenter le capital social ainsi à concurrence de cinq cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-sept euros dix cents (EUR 592.167,10) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions trois cent quatre-vingt-deux mille six cent cinquante-neuf euros vingt cents (EUR 33.382.659,20) à trente-trois millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six euros trente cents (EUR 33.974.826,30).

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission totale de deux millions sept cent vingt-neuf mille sept cent quarante-cinq euros quatre-vingt-dix cents (2.729.745,90).

Une attestation de NATIXIS, Paris, certifiant l'exercice des bons de souscription restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions trois cent vingt et un mille neuf cent treize euros (EUR 3.321.913,-) faisant cinq cent quatre-vingt-douze mille cent soixante-sept euros dix cents (EUR 592.167,10) pour le capital et deux millions sept cent vingt-neuf mille sept cent quarante-cinq euros quatre-vingt-dix cents (2.729.745,90) pour la prime d'émission, a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Lors des mêmes décisions collectives et circulaires du 23 novembre 2006, le Conseil d'Administration a constaté que des détenteurs d'obligations convertibles 2004/2011 5,5% ont demandé la conversion de trois cents (300) obligations. Le Conseil d'Administration a décidé de créer trois cents (300) actions nouvelles suite à la conversion des trois cents (300) obligations convertibles et d'augmenter le capital en conséquence à concurrence de mille deux cent trente euros (EUR 1.230,-) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions neuf cent soixante-quatorze mille huit cent vingt-six euros trente cents (EUR 33.974.826,30) à trente-trois millions neuf cent soixante-seize mille cinquante-six euros trente cents (EUR 33.976.056,30).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission de huit mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (EUR 8.490,-).

Une confirmation de NATEXIS BANQUES POPULAIRES concernant les demandes de conversion restera annexée aux présentes.

5^{ème} augmentation de capital

Par décisions collectives et circulaires prises par tous les membres du Conseil d'Administration du 18 décembre 2006, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 708 (sept cent huit) BSA (bons de souscription d'actions) et a décidé d'émettre deux cent trente-six (236) actions nouvelles et a décidé d'augmenter le capital social ainsi à concurrence de neuf cent soixante-sept euros soixante cents (EUR 967,60) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions neuf cent soixante-seize mille cinquante-six euros trente cents (EUR 33.976.056,30) à trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille vingt-trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 33.977.023,90).

Les actions nouvelles ont été émises avec une prime d'émission totale de quatre mille quatre cent soixante euros quarante cents (EUR 4.460,40).

Une attestation de NATIXIS, Paris, certifiant l'exercice des bons de souscription restera annexée aux présentes.

Les actions nouvelles ainsi émises ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de cinq mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 5.428,-) faisant neuf cent soixante-sept euros soixante cents (EUR 967,60) pour le capital et quatre mille quatre cent soixante euros quarante cents (EUR 4.460,40) pour la prime d'émission, a été mise à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Lors des mêmes décisions collectives et circulaires du 18 décembre 2006, le Conseil d'Administration a constaté que des détenteurs d'obligations convertibles 2004/2011 5,5% ont demandé la conversion de deux mille cinq cent soixante-sept (2.567) obligations. Le Conseil d'Administration a décidé de créer deux mille cinq cent soixante-sept (2.567) actions nouvelles suite à la conversion des deux mille cinq cent soixante-sept (2.567) obligations convertibles et d'augmenter le capital en conséquence à concurrence de dix mille cinq cent vingt-quatre euros soixante-dix cents (10.524,70) pour le porter de son montant actuel de trente-trois millions neuf cent soixante-dix-sept mille vingt-trois euros quatre-vingt-dix cents (EUR 33.977.023,90) à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-huit euros soixante cents (EUR 33.987.548,60).

Les actions nouvelles sont émises avec une prime d'émission de soixante-dix-sept mille cent six euros cinquante cents (EUR 77.106,50).

Une confirmation de NATIXIS, Paris, concernant les demandes de conversion restera annexée aux présentes.

A la suite des augmentations de capital ainsi réalisées, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à trente-trois millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-huit euros soixante cents (EUR 33.987.548,60) représenté par huit millions deux cent quatre-vingt-neuf mille six cent quarante-six (8.289.646) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes augmentations de capital, approximativement à la somme de EUR 251.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Leroi, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 66, case 4. - Reçu 240.792,65 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007044435/242/146.

(070042479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sportmax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.377.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 14.30 heures,

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1^{er} février 2007, en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

SPORTMAX HOLDING S.à r.l.

J. H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007044021/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04817. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

In the year two thousand and six, on the fourteenth of December, at 9.30 a.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of HOWICK PLACE JV S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 119 820, incorporated by deed dated on August 1st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N ° 2110 of November 11, 2006 under the name of ROADSIDE RETAIL (GERMANY) S.à r.l.

The meeting is presided by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny, Belgique.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

(A) Amendment of the issued share capital/ by:

(i) Conversion of the company's subscribed share capital currency from Euro into Pound Sterling at an exchange rate of GBP 0.67460 for EUR 1.-;

(ii) Increase of the subscribed share capital in cash by GBP 91,567.50 (ninety-one thousand five hundred sixty-seven Pounds and fifty cents) in order to bring it from GBP 8,432.50 (eight thousand four hundred thirty-two Pounds and fifty cents) to GBP 100,000.- (one hundred thousand Pounds);

(iii) Change of the nominal value per share to GBP 25.- (twenty-five Pounds);

(iv) Consequential to the conversion into GBP, capital increase and change of nominal value, determination of the number of shares, being 4,000 (four thousand) shares of a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds), cancellation of existing shares and issue of 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds);

(v) Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect the resolution taken.

(B) Amendment of article eleven of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to amend the share capital by:

(i) converting the company's subscribed share capital currency from Euro into Pound Sterling at an exchange rate of GBP 0.67460 for EUR 1.-, so that it states at GBP 8,432.50.

(ii) increasing in cash the subscribed share capital by GBP 91,567.50 (ninety-one thousand five hundred sixty-seven Pounds and fifty cents) in order to bring it from GBP 8,432.50 (eight thousand four hundred thirty-two Pounds and fifty cents) to GBP 100,000.- (one hundred thousand Pounds).

(iii) changing the share par value at GBP 25.- (twenty-five Pounds).

(iv) consequential to the conversion into GBP, capital increase and change of nominal value, the meeting decides to determine the number of shares, being 4,000 (four thousand) shares of a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds), to cancel the 500 (five hundred) existing shares and to issue 4,000 (four thousand) shares with a nominal value of GBP 25.- (twenty-five Pounds).

The shareholder, duly represented as stated above, then intervenes and declares to pay the amount of the capital increase by cash so that the Company has at its free and entire disposal the amount of GBP 91,567.50 (ninety-one thousand five hundred sixty-seven Pounds and fifty cents).

The justifying document of the payment has been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

(v) as a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 8.** The Company's capital is set at GBP 100,000.- (one hundred thousand Pounds), represented by 4,000 (four thousand) shares of GBP 25.- (twenty-five Pounds) each.»

Second resolution

The shareholder decides to reorganize the signature powers and the organization of the board meetings of the Company and therefore to amend Article eleven of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signatures of two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le quatorze décembre, à 9.30 a.m.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée HOWICK PLACE JV S.à r.l., ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 119.820, constituée suivant acte reçu le 1^{er} août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le nom de ROADSIDE RETAIL (GERMANY) S.à r.l.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

(A) Modification du capital souscrit par:

(i) la conversion de la devise d'expression du capital souscrit de la société, de l'Euro en Livre Sterling, au taux de change de GBP 0,67460 pour EUR 1,-;

(ii) l'augmentation du capital souscrit par apport en numéraire à concurrence de GBP 91.567,50 (nonante et un mille cinq cent soixante-sept Livres Sterling et cinquante cents) de sorte à le porter de GBP 8.432,50 (huit mille quatre cent trente-deux Livres Sterling et cinquante cents) à GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling);

(iii) la fixation de la valeur nominale des actions à GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling);

(iv) suite à la conversion en GBP, à l'augmentation de capital et à la modification de la valeur nominale, détermination du nombre d'actions, étant 4.000 (quatre mille) actions de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling), annulation des actions existantes et émission de 4.000 (quatre mille) actions de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling).

(v) la modification afférente de l'article huit des statuts.

(B) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le capital souscrit par:

(i) la conversion de la devise d'expression du capital souscrit de l'Euro en Livre Sterling au taux de change de GBP 0,67460 pour EUR 1,-, qui s'élève dès lors à GBP 8.432,50.

(ii) l'augmentation du capital souscrit par apport en numéraire à concurrence de GBP 91.567,50 (nonante et un mille cinq cent soixante-sept Livres Sterling et cinquante cents) de sorte à le porter de GBP 8.432,50 (huit mille quatre cent trente-deux Livres Sterling et cinquante cents) à GBP 100.000,- (cent mille Livre Sterling).

(iii) la fixation de la valeur nominale des actions à GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling).

(iv) suite à la conversion en GBP, à l'augmentation de capital et à la modification de la valeur nominale, l'assemblée décide de définir le nombre d'actions, étant 4.000 (quatre mille) actions de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling), d'annuler les 500 (cinq cents) actions existantes et d'émettre 4.000 (quatre mille) actions de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling).

L'actionnaire, dûment représenté comme mentionné ci-avant, déclare payer le montant de l'augmentation de capital par apport en numéraire et donc, la société a à sa libre et entière disposition un montant de GBP 91.567,50 (nonante et un mille cinq cent soixante-sept Livres Sterling et cinquante cents).

La preuve du paiement a été fournie au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

(v) afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales de GBP 25,- (vingt-cinq Livres Sterling) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature du conseil de gérance et son organisation et donc de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, si il y a plus d'un gérant, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 93, case 2. — Reçu 1.363,52 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007043944/211/213.

(070042029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Vulcano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 janvier 2007 à 16.45 heures,

a été nommé gérant unique Monsieur Jan Herman van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1^{er} février 2007, en remplaçant TVL MANAGEMENT S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 février 2007.

VULCANO HOLDING S.à r.l.

J.H. van Leuvenheim

Gérant unique

Référence de publication: 2007044050/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04812. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

STATUTES

In the year two thousand and seven, the seventh March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (hereafter TIGER PIP IV), a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., all having their registered office at C/O TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other

company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at USD 17,500.- (seventeen thousand and five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares of USD 35.- (thirty-five United States Dollars) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by TIGER PIP IV with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of TIGER PIP IV.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of

any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder-who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon TIGER PIP IV, prenamed, represented by Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital (USD)
TIGER PIP IV	500	17,500.-

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 17,500.- USD (seventeen thousand and five hundred United States Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:
 - Mr Lee Fixel, investment advisor, residing at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA;
 - Mr Victor Elvinger, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
 - Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

- 2) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (ci-après TIGER PIP IV), un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., tous ayant leur siège social à TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TIGER HOLDING FOUR PARENT S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à USD 17.500,- (dix-sept mille cinq cents dollars US), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915. sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par TIGER PIP IV avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de TIGER PIP IV.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre moyen de communication un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société-ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur-par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du comptes des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

TIGER PIP IV, prénommée, représentée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire 500 (cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	N ° de parts	Capital souscrit (USD)
TIGER PIP IV	500	17.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 17.500,- (dix-sept mille cinq cents dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lee Fixel, conseiller en investissements, demeurant au 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, Etats-Unis;

- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, Relation: LAC/2007/1709. — Reçu 133,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044130/211/376.

(070042637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.431.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, the seventh March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (hereafter TIGER PIP IV), a Cayman Islands limited partnership, acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., acting through its general partner TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., all having their registered office at C/O TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

The founder is here represented by Mrs Catherine Dessoy, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is TIGER HOLDING FOUR S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8.

8.1. The Company's capital is set at USD 17,500.- (seventeen thousand and five hundred United States Dollars), represented by 500 (five hundred) shares of USD 35.- (thirty-five United States Dollars) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

8.3. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is further authorised and empowered to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or to issue any debt financial instruments convertible into shares under the conditions to be set by the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, provided however that these bonds or instruments are not be issued to the public and that upon conversion, article 189 of the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies, will be complied with.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by Tiger PIP IV with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of TIGER PIP IV.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Meeting of the boards of managers will be validly held provided that there are less managers in attendance residing outside of Luxembourg than managers in attendance residing in Luxembourg, present or represented. Regardless of the number of managers present, a quorum of managers residing outside of Luxembourg cannot be made at any time.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Art. 14. Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

Shareholders' decisions

Art. 15. Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 16. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 18. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon TIGER PIP IV, prenamed, represented by Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 500 (five hundred) shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital (USD)
TIGER PIP IV	500	17,500.-

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 17,500.- USD (seventeen thousand and five hundred United States Dollars) as was certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as manager for an undetermined duration of the Company:
 - Mr Lee Fixel, investment advisor, residing at 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, USA;
 - Mr Victor Elvinger, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
 - Mrs Catherine Desso, «avocat à la Cour», residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

- 2) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

TIGER GLOBAL PRIVATE INVESTMENT PARTNERS IV, L.P. (ci-après TIGER PIP IV), un Limited Partnership des Cayman Islands, représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP PERFORMANCE IV, L.P., représenté par son «general partner» TIGER GLOBAL PIP MANAGEMENT IV, LTD., tous ayant leur siège social à TURNER & ROULSTONE MANAGEMENT LTD., Strathvale House, PO Box 2636GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Fondateur ici représenté par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera TIGER HOLDING FOUR S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8.

8.1 Le capital social est fixé à USD 17.500,- (dix-sept mille cinq cents dollars US), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de USD 35,- (trente-cinq dollars US) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

8.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance seront de plus autorisés et habilités à émettre des obligations convertibles ou des instruments assimilés ou des obligations avec droits de souscription ou d'émettre tout instruments financiers convertibles en parts sociales à des conditions établies par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, pour autant cependant que ces obligations ou instruments ne soient pas émis au public et que au moment de la conversion, l'article 189 de la loi du 10 août 1915. sur les sociétés commerciales, tel que modifié, soit respecté.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par TIGER PIP IV avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de TIGER PIP IV.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement qu'autant que le nombre de gérants prenant part au conseil résidant en dehors du Luxembourg soit inférieur au nombre de gérants présents au Luxembourg, présents ou représentés. Indépendamment du nombre des gérants présents, un quorum de gérants résidant en dehors du Luxembourg ne peut être réuni à chaque conseil.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, cable, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Art. 14. Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du comptes des profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

TIGER PIP IV, prénommée, représentée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire 500 (cinq cents) parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	N ° de parts	Capital souscrit (USD)
TIGER PIP IV	500	17.500,-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 17.500,- (dix-sept mille cinq cents dollars US), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lee Fixel, conseiller en investissements, demeurant au 101 Park Avenue, 48th Floor, New York, NY 10178, Etats-Unis;

- Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich;
- Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Dessoy, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, Relation: LAC/2007/1710. — Reçu 133,23 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044135/211/376.

(070042639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Business Contact Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 98.253.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social, le lundi 5 mars 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 5 mars 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Maître Felten Bernard à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044106/320/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC06124. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070041947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2007.

AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.426.

STATUTES

In the year two thousand and seven on the sixteenth day of February;

Before Us Maitre Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr. Axel Gårdebäck, Swedish citizen with passport number 45216676, residing at Aspövägen 105, S-125 40 Älvsjö, Sweden.

Here represented by Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, signed by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the above-described capacities has drawn up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme unipersonnelle» governed by the Law of 1915 as modified by the Law of August 25th 2006.

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of AG S.A.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Object. The object of the Company is to own and invest in companies as well as managing capital investments and trade in shares, bonds and other liquid assets.

The Company may more generally engage in all other transactions in which a company created under the laws of Luxembourg may engage and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any moment by a decision of the general meeting of shareholders resolving in the same manner as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of thirty one Euros (EUR 31.-) each.

Art. 6. Shares. The shares will be either in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the law prescribes the registered form.

The Company may issue multiple bearer share certificates.

Chapter III. Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. The Company shall be administered by a board of directors composed of one or more members who need not be shareholder(s).

The directors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors deliberates in accordance with the general deliberating rules applicable for ordinary meetings. However, the holding of a meeting is not compulsory as actions of the Board of Directors may also be taken by unanimous written consent of all directors. In such case, each of the directors shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 9. Minutes of meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes, which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine its powers.

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board but only within the limits of such power.

Art. 13. Statutory Auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditors shall be elected by the shareholders' meeting, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting.

Chapter IV. Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 9 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held in the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of May of each year, at 11.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors or the statutory auditor may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least 1/5 (one fifth) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Procedure, Vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V. Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory auditor who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 19. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision taken of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, either anticipatively or by expiration of its term, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 21. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally, the first accounting year shall begin today and end on 31st December 2007. The annual general meeting of shareholders shall be held for the first time in the year 2008.

Subscription

The entirety of the capital has been subscribed as follows:

	Shares
AXEL GÅRDEBÄCK, prenamed: one thousand shares.	1,000
Total: one thousand shares.	1,000

25% of these shares have been paid up in cash. Therefore the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (EUR 7,750.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 26 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above mentioned persons, representing the entire corporate capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The number of directors is set at two (2).

The following persons have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

1. Mr. Mikael Holmberg, company director, born in Åker, in Sweden, on 22nd June 1959, residing at 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. Mrs. Nadine Gloesener, assistant manager, born in Esch/Alzette on January 12th 1973, residing at 53a, rue principale, L-9190 Vichten, Luxembourg.

The number of statutory auditors is set at one (1). The following person has been elected as statutory auditor until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

Mr. Gilles Wecker, chief accountant, born in Dudelange, Luxembourg, on 4th April 1965, residing at 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

II. Pursuant to the provisions of the Articles of Incorporation and of the company law the shareholders' meeting hereby authorizes the board of directors to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to a third party agent.

The shareholders' meeting further resolved that the Company shall only be bound by the joint signature of Mr. Mikael Holmberg and Mrs. Nadine Gloesener.

III. The registered office of the Company is established at L-2449 Luxembourg-City, 11, boulevard Royal.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed and the Articles of Incorporation contained therein, is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of who are known to the undersigned notary, by their names, surnames, civil status and residences, said appearing persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize février,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Axel Gårdebäck, de nationalité suédoise avec numéro de passeport 45216676, demeurant à Aspövägen 105, S-125 40 Älvsjö, Suède.

Ici représenté par Mme. Nadine Gloesener, assistant manager, demeurant à Vichten, Luxembourg, suivant procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée des comparants et du notaire instrumentant, restera annexée ne variateur au présent acte, afin d'être soumise ensemble avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société anonyme unipersonnelle régie par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination AG S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet. Le seul objet de la société est de posséder et d'investir dans des sociétés, ainsi que de conduire des investissements de capital et de négocier des actions, obligations ou bien tout autre inventaire liquide.

De façon générale, la société peut s'engager dans toutes les opérations possibles d'une société constituée sous le régime de la loi luxembourgeoise, pouvant en favoriser l'extension et le développement de son objet.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) divisés en mille (1.000) actions avec une valeur nominative de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

La société a le droit d'émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Conseil d'administration, nomination d'auditeurs

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un ou de plusieurs membres, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les administrateurs doivent être élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne pouvant dépasser six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs suite à un décès, de retraite ou autre cause, les membres restants pourront élire suivant la loi un remplaçant pour cette vacance. Dans ce cas, l'assemblée générale ratifie l'élection lors de sa prochaine séance.

Art. 8. Assemblées du conseil d'administration. Le conseil d'administration délibère conforme aux règles générales de délibération applicables pour les assemblées ordinaires. Toutefois, une assemblée n'est pas imposée comme des actions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par l'accord écrit unanime de tous les administrateurs. Dans ce cas, chaque administrateur doit recevoir le texte entier en écrit, transmis par voie postale, électronique ou par fax.

Art. 9. Procès-Verbaux des Assemblées du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des assemblées du conseil d'administration seront signés par le président de l'assemblée et par un autre administrateur. Les procurations y seront jointes.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de dispositions et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents articles de l'assemblée générale des actionnaires seront de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider d'instituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent être administrateurs ou pas administrateurs.

Dans ce cas, le conseil d'administration pourra nommer les membres du ou des comités et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation des pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société lors de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, agents, employés, actionnaires ou non-actionnaires ou déléguer des pouvoirs ou procurations spécifiques, ou confier des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par lui.

La délégation de la gestion journalière à un membre du conseil est soumise à une autorisation préalable établie par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis de tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à qui a été délégué la gestion journalière de la société, ou par la signature conjointe ou individuelle des personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Nomination des Auditeurs. La société sera surveillée par un ou plusieurs auditeurs, qui ne doivent pas forcément être actionnaires.

Les auditeurs seront élus lors de l'assemblée générale, qui déterminera leur nombre, pour une période ne dépassant pas six années, et ils garderont leur poste jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être remplacés à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'assemblée générale.

Chapitre IV. Assemblées des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 9 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle sera tenue au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la société ou à tout autre endroit spécifié dans l'avis de convocation, le dernier jour du mois de mai de chaque année, à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou les auditeurs peuvent ordonner d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être ordonnées si au moins 1/5 (un cinquième) du capital de la société l'exige.

Les assemblées générales, inclus l'assemblée générale annuelle, peuvent être tenues à l'étranger, si le conseil d'administration le juge nécessaire, qui sera définitif, en cas de force majeure.

Art. 17. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires seraient présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies afin de participer à l'assemblée des actionnaires.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies et extraits de tels procès-verbaux, seront établis selon des procédures légales ou d'une autre manière, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux autres administrateurs.

Chapitre V. Année sociale, Bilan, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration et les auditeurs établissent les comptes annuels et le compte des profits et pertes. Ils soumettent ces documents ensemble avec un rapport des opérations de la société au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle aux auditeurs qui établiront un rapport contenant leurs commentaires sur ces documents.

Art. 19. Affectation des profits. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital souscrit.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve

ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Disposition générale

Art. 21. Disposition générale. Tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et ses lois modificatives.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, la première année fiscale commence aujourd'hui et finit au trente et un (31) décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois dans l'an 2008.

Souscription

La totalité du capital a été souscrit comme suit:

	Actions
AXEL GÅRDEBÄCK, prénommé: mille actions.	1.000
Total: mille actions.	1.000

25% de ces actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cinq cent Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants prénommés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Le nombre des administrateurs est fixé à deux (2).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2008:

1. M. Mikael Holmberg, directeur de société, né à Åker, en Suède, le 22 juin 1959, demeurant à 7, rue de Roedgen, L-3365 Leudelage, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Mme. Nadine Gloesener, assistant manager, née à Esch/Alzette, le 12 janvier 1973, demeurant à 53a, rue principale, L-9190 Vichten.

II. Le nombre de commissaire statutaire est fixé à un (1). A été appelé comme commissaire statutaire pour l'assemblée générale annuelle en 2008:

M. Gilles Wecker, chef-comptable, né à Dudelage, Luxembourg, le 4 avril 1965, demeurant à 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

III. Suite aux dispositions des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée générale autorise par la présente le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre d'une gestion journalière à une tierce personne.

L'assemblée générale a ensuite décidé que la Société n'est à représenter que par la signature conjointe de M. Mikael Holmberg et Mme. Nadine Gloesener.

IV. Le siège social de la Société est établi à L-2449 Luxembourg-Ville, 11, boulevard Royal.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes désignées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2007, vol. 158S, fol. 2, case 8. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044145/211/350.

(070042579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sipur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.838.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044201/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05664. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Sipur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.838.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044202/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05663. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Casino de Jeux du Luxembourg - Mondorf-les-Bains - Luxemburger Spielbank - Bad Mondorf, société anonyme et Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-5618 Mondorf-les-Bains, rue Flammang.

R.C.S. Luxembourg B 18.193.

La société a été constituée sous seing privé, en date du 19 février 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 68 du 4 avril 1981.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASINO DE JEUX DU LUXEMBOURG - MONDORF-LES-BAINS - LUXEMBURGER SPIELBANK - BAD MONDORF

Signature

Référence de publication: 2007044227/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2007, réf. LSO-CC01364. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Société Européenne d'Aquaculture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 23.879.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mars 2007.

Pour SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE S.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007044239/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05865. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Vestale, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 89.789.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007044240/3842/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05447. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

The Club at Castiglion Del Bosco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 115.487.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of the month of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BRUNELLO PARTNERS LUXEMBOURG SCA, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.305 (BP SCA);

hereby represented by Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 February 2007.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of THE CLUB AT CASTIGLION DEL BOSCO S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of the undersigned notary of 29 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1203 on the 21st June 2006, (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of two million eight hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,885,375.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to an amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,897,875.-), divided into twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-).

2. To issue twenty-three thousand and eighty-three (23,083) shares so as to raise the number of shares from one hundred (100) shares to twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

3. To accept the subscription of twenty-three thousand and eighty-three (23,083) shares of the Company with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, by BP SCA, prenamed, with payment of a share premium in a total amount of twenty-five euro and forty cents (EUR 25.40), by a contribution in kind consisting of all the shares held by BP SCA in CASTIGLION DEL BOSCO VILLE Srl, a limited liability company governed by the laws of Italy, with registered office at Sede in Località Castiglion del Bosco, 53024 Montalcino (Siena), Italy, (the «CdB VILLE Shares») and twenty-five percent (25%) of the shares held by BP SCA in CASTIGLION DEL BOSCO Srl, a limited liability company governed by the laws of Italy, with registered office at Sede in Località Castiglion del Bosco, 53024 Montalcino (Siena), Italy, (the «CdB Shares»).

4. To amend article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million eight hundred eighty-five thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,885,375.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, to an amount of two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,897,875.-), divided into twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-).

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue, with a total share premium of twenty-five euro and forty cents (EUR 25.40), twenty-three thousand and eighty-three (23,083) shares so as to raise the number of shares from one hundred (100) shares to twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares, with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of such extraordinary general meeting of shareholders.

Subscription

There now appeared Mr. Gael Castex, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of BP SCA, prenamed, by virtue of the proxy given on 9 February 2007.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of BP SCA, prenamed, for twenty-three thousand and eighty-three (23,083) shares of the Company, with payment of a share premium in a total amount of twenty-five euro and forty cents (EUR 25.40) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of all the CdB Ville Shares and twenty-five percent (25%) of the CdB Shares (the «Contribution»).

BP SCA, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the shares contributed in kind are free of any pledge or lien and that there exist no impediments to their free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

BP SCA, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact further declared that the value of the Contribution has been certified by (i) a declaration of recipient company issued on 9 February 2007, signed by Mr Hans Van de Sanden in his capacity as duly authorised signatory and Manager of the Company and (ii) a declaration of contribution issued on 9 February 2007, signed by Mr Hans Van de Sanden in his capacity as duly authorised signatory of BRUNELLO PARTNERS S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 104.307 acting as general partner of BP SCA, both declarations established on the basis of a pro forma balance sheet of CASTIGLION DEL BOSCO VILLE Srl, prenamed and a pro forma balance sheet of CASTIGLION DEL BOSCO Srl, prenamed.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the subscription of twenty-three thousand and eighty-three (23,083) shares, each share with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-), by BP SCA with payment of a share premium in a total amount of twenty-five euro and forty cents (EUR 25.40) and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in kind consisting of all the CdB Ville Shares and twenty-five percent (25%) of the CdB Shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at two million eight hundred ninety-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 2,897,875.-), divided into twenty-three thousand one hundred eighty-three (23,183) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

As following the contribution in kind by BP SCA of the CdB VILLE Shares and CdB Shares, the Company holds more than 65% (in the present case: 100%) of the issued share capital of CdB VILLE Srl, prenamed, such company having its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, and as the contribution in kind has been made exclusively in exchange for newly issued shares in the share capital of the Company, which has its place of effective management and statutory seat in a Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, which provides for capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 11,000.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRUNELLO PARTNERS LUXEMBOURG SCA, une société en commandite par actions, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.305 (BP SCA),

ici représentée par M. Gael Castex, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2007,

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de THE CLUB AT CASTIGLION DEL BOSCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1203 en date du 21 juin 2006, (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de deux millions huit cent quatre-vingt-cinq mille trois cents soixante-quinze euros (EUR 2.885.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux millions huit cents quatre-vingt-dix-sept mille huit cents soixante-quinze euros (EUR 2.897.875,-) divisé en vingt-trois mille cent quatre-vingt-trois (23.183) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

2. Emission de vingt-trois mille quatre-vingt-trois (23.083) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de vingt-trois mille quatre-vingt-trois (23.083) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, par BP SCA, prémentionnée, avec paiement d'une prime d'émission d'un

montant total de vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 25,40), par un apport en nature de l'ensemble des parts détenues par BP SCA dans CASTIGLION DEL BOSCO VILLE Srl, une société à responsabilité limitée régie par le droit ayant son siège social à Sede in Località Castiglion del Bosco, 53024 Montalcino (Sienne), Italie, (les «Parts CdB VILLE»), et de vingt-cinq pourcents (25%) des parts détenues par BP SCA dans CASTIGLION DEL BOSCO Srl, une société à responsabilité limitée régie par le droit ayant son siège social à Sede in Località Castiglion del Bosco, 53024 Montalcino (Sienne), Italie, (les «Parts CdB»).

4. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de deux millions huit cents quatre-vingt-cinq mille trois cents soixante-quinze euros (EUR 2.885.375,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à un montant de deux millions huit cents quatre-vingt dix-sept mille huit cents soixante-quinze euros (EUR 2.897.875,-) divisé en vingt-trois mille cent quatre-vingt-trois (23.183) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre, avec une prime d'émission totale de vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 25,40), vingt-trois mille quatre-vingt-trois (23.083) parts sociales afin d'augmenter le nombre de cent (100) parts sociales à vingt-trois mille cent quatre-vingt-trois (23.183) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise par l'associé unique décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

Ensuite comparait M. Gael Castex, prémentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de BP SCA, prémentionnée, en vertu d'une procuration donnée le 9 février 2007.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de BP SCA, prémentionnée, à vingt-trois mille quatre-vingt-trois (23.083) parts sociales de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 25,40) et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en nature de l'ensemble des Parts CdB VILLE et vingt-cinq pourcent (25%) des Parts CdB (l'«Apport»).

BP SCA, prémentionnée, représentée par son mandataire mentionné ci-dessus, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété du Souscripteur de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

BP SCA, prémentionnée, agissant par le biais de son mandataire déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par (i) une déclaration de réception («Déclaration of Recipient Company») établie et signée le 9 février 2007 par Monsieur Hans Van de Sanden, en sa qualité de signataire dûment autorisé et de Gérant de la Société et (ii) une déclaration d'apport («Déclaration of Contribution») établie et signée le 9 février 2007 par Monsieur Hans Van de Sanden, en sa qualité de signataire dûment autorisé de BRUNELLO PARTNERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 104.307, agissant comme associé commandité de BP SCA, telles déclarations établies sur base d'un bilan pro forma de CASTIGLION DEL BOSCO VILLE Srl, précitée et un bilan pro forma de CASTIGLION DEL BOSCO Srl, précitée.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la souscription de vingt-trois mille quatre-vingt-trois (23.083) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), par BP SCA, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de vingt-cinq euros et quarante centimes (EUR 25,40), et d'accepter de libérer entièrement chaque part sociale par apport en nature de l'ensemble des Parts CdB VILLE et de vingt-cinq pourcent (25%) des Parts CdB.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5 Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions huit cents quatre-vingt-dix-sept mille huit cents soixante-quinze euros (EUR 2.897.875,-), divisé en vingt-trois mille cent quatre-vingt-trois (23.183) parts sociales, avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associées, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Comme suite à l'apport en nature par BP SCA de l'ensemble des Parts CdB VILLE, la Société détient des parts représentant plus de 65% (en l'espèce: 100%) du capital social émis par CdB VILLE Srl, prémentionnée, cette société ayant son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté Européenne, et comme l'apport en nature a été effectué exclusivement en échange de parts sociales nouvellement émises dans le capital social de la Société qui a son siège de direction effective et son siège statutaire dans un Etat membre de la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 11.000,- Euros.

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, vol. 157S, fol. 91, case 3. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007044359/211/223.

(070042759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Alchimia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.129.

L'an deux mille sept, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée ALCHIMIA FINANCE S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 52.129,

constituée par acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 27040, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2003, publié au Mémorial C de 2002, page 59.991.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Mme Antonella Tabarin, gérante, demeurant à Treviso.

Le Président désigne comme secrétaire M. Augusto Mazzoli, employé, Luxembourg.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Mme Sophie Jacquet, employée, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit EUR 11.031.407,- (onze millions trente et un mille quatre cent sept Euro), sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 2.900.147,50 (deux millions neuf cent mille cent quarante-sept Euro cinquante Cent), pour le porter de son montant actuel de EUR 11.031.407,- (onze millions trente et un mille quatre cent sept Euro) à EUR 13.931.554,50 (treize millions neuf cent trente et un mille cinq cent cinquante-quatre Euro cinquante Cent), par la création et l'émission de 5.615 (cinq mille six cent quinze) actions nouvelles d'une

valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces;

2. souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part d'un actionnaire;

3. renonciation au droit de souscription préférentiel de l'autre actionnaire;

4. instauration d'un capital autorisé de EUR 36.155.000,- (trente-six millions cent cinquante-cinq mille Euro), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 février 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation à donner au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

5. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

6. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 13.931.554,50 (treize millions neuf cent trente et un mille cinq cent cinquante-quatre Euro cinquante Cent), représenté par 26.973 (vingt-six mille neuf cent soixante-treize) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 36.155.000,- (trente-six millions cent cinquante cinq mille Euro), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 février 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

7. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.900.147,50 (deux millions neuf cent mille cent quarante-sept Euro cinquante Cent),

pour le porter de son montant actuel de EUR 11.031.407,- (onze millions trente et un mille quatre cent sept Euro) à EUR 13.931.554,50 (treize millions neuf cent trente et un mille cinq cent cinquante-quatre Euro cinquante Cent),

par la création et l'émission de 5.615 (cinq mille six cent quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire minoritaire de la société a renoncé à son droit de souscription préférentiel, sur le vu de la renonciation expresse de ce dernier à ce droit; laquelle renonciation, après avoir été signées ne varietur par

les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement,

et suite à cette renonciation, l'assemblée accepte, à la souscription des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire plus amplement désignés ci-après.

Souscription

Alors est intervenu Madame Antonella Tabarin, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire de l'actionnaire majoritaire, savoir la société ALCHIMIA S.p.A. ayant son siège social à Paese (Treviso) Italie,

en vertu d'une procuration donnée le 16 février 2007, laquelle intervenante, ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire à la totalité des 5.615 (cinq mille six cent quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) par action,

qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.900.147,50 (deux millions neuf cent mille cent quarante-sept Euro cinquante Cent).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 5.615 actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé de EUR 36.155.000,- (trente-six millions cent cinquante cinq mille Euro), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 février 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, sur le vu d'un rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée,

lequel rapport, après avoir été signé ne varietur par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas ou l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier en conséquence l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 13.931.554,50 (treize millions neuf cent trente et un mille cinq cent cinquante-quatre Euro cinquante Cent), représenté par 26.973 (vingt-six mille neuf cent soixante-treize) actions existantes d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune.

Le capital autorisé est fixé à EUR 36.155.000,- (trente-six millions cent cinquante-cinq mille Euro), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 février 2012, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 32.100,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Tabarin, A. Mazzoli, S. Jacquet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2007, Relation: LAC/2007/630. — Reçu 29.001,48 Euro.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007044415/208/166.

(070042464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Iso-Green, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 30.207.

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

Monsieur Ernest Brandenburger, technicien horticole, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1964, demeurant à L-3313 Bergem, 57, Grand-Rue.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée ISO-GREEN, S.à r.l., avec siège social à L-3412 Dudelange, 82, rue Grand-Duc Adolphe, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 mars 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, numéro 203 du 24 juillet 1989, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1er avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 367 du 9 juillet 1997, ci-après la «Société»,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 30.207.

II. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées, et appartenant à Monsieur Ernest Brandenburger, prénommé.

III. Monsieur Ernest Brandenburger, prénommé représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67).

Deuxième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille six cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 37.605,33) en vue de le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents (EUR 12.394,67) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le capital social sera désormais de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par l'associé unique, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille six cent cinq euros et trente-trois cents (EUR 37.605,33) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ce que l'associé unique reconnaît.

Troisième résolution

Suite aux deux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune.

Ces cent (100) parts sociales appartiennent à l'associé unique, Monsieur Ernest Brandenburger, technicien horticole, né à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 1964, demeurant à Bergem, 57, Grand-Rue.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** La société a pour objet les travaux de voirie et d'excavations, l'étude et les travaux de jardinage et d'espaces verts; la construction et l'équipement de toutes aires de sports et de jeux; le commerce et la pose de tout élément préfabriqué de clôture, de séparation et de protection pour l'industrie, l'habitat et la route; le commerce de matériaux de construction, ainsi que l'activité d'entrepreneur paysagiste.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, financières, civiles, mobilières, immobilières et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, ainsi que la gestion de toute société dont l'objet serait similaire.»

IV. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-) sont à charge de la Société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V. Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: E. Brandenburger, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007. Relation: LAC/2007/1179. — Reçu 376,05 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007044465/222/69.

(070042829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

ING REEIF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.112.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2007044252/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04577. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Lumasa, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 16.398.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044241/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04569. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044242/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2007, réf. LSO-CC04801. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Baulder II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 122.980.

In the year two thousand and seven, on the second day of March.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie,

There appeared:

The company BAULDER S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.700,

duly represented by Mr Shaohui Zhang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal by BAULDER S.à r.l. on February 27, 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid company BAULDER S.à r.l. is the sole member of the company BAULDER II S.à r.l., having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 122.980, incorporated pursuant a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster on 6 December 2006, not yet published in the official gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) taking it from its present amount of two hundred four thousand five hundred and fifty Euros (EUR 204,550.-) to the amount of two hundred nineteen thousand five hundred and fifty Euros (EUR 219,550.-) by the issue of six hundred (600) Shares of Category B having each of them a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), having the same rights as the existing Shares of Category B.

Second resolution

The sole member resolves to issue six hundred (600) new Shares of Category B with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the three thousand nine hundred thirty-one (3.931) existing Shares of Category B.

The sole member declares subscribing to the six hundred (600) new Shares of Category B with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) and to make payment in full for such new Shares by a contribution in cash amounting to fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-).

It results from a bank certificate that the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the share capital.

Article 6, paragraph 1, shall now be read as follows:

«The Company's share capital is set at two hundred nineteen thousand five hundred and fifty Euros (EUR 219,550.-) represented by four thousand two hundred fifty-one (4,251) Shares of Category A and four thousand five hundred thirty-one (4,531) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.»

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the Office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le deux mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

La société BAULDER S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 110.700;

dûment représentée par Monsieur Shaohui Zhang, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par BAULDER S.à r.l. le 27 février 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée BAULDER S.à r.l. est l'associée unique de la société BAULDER II S.à r.l., avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le

numéro B 122.980, constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, en date du 6 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre mille cinq cent cinquante euros (EUR 204.550,-) au montant de deux cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 219.550,-), par l'émission de six cents (600) Parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les Parts sociales de Catégorie B existantes.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre six cents (600) nouvelles Parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les trois mille neuf cent trente et une (3.931) Parts sociales de Catégorie B existantes.

L'associée unique déclare souscrire aux six cents (600) nouvelles Parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, pour le montant total de quinze mille euros (EUR 15.000,-) et libérer intégralement ces nouvelles Parts sociales par un apport en espèces d'un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de quinze mille euros (EUR 15.000,-) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'article 6, paragraphe 1^{er} des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à la somme de deux cent dix-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 219.550,-), représentée par quatre mille deux cent cinquante et une (4.251) parts sociales de catégorie A et quatre mille cinq cent trente et une (4.531) parts sociales de catégorie B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature simple, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, ès-qualités qu'il agit, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Zhang, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2007. Relation: LAC/2007/1183. — Reçu 150 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 mars 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007044461/222/120.

(070042832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Maasland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 57.483.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044243/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04567. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pramex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.783.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044244/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05284. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pramex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 35.783.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007044245/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05287. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pro-Motion Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.369.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} janvier 2007 que:

- Monsieur Victor Elvinger, Madame Catherine Dessoy et Monsieur Serge Marx démissionnent de leur fonction d'administrateurs avec effet au 1^{er} janvier 2007

- sont nommés nouveaux administrateurs, avec effet au 1^{er} janvier 2007:

Monsieur Lanners Guy, expert-comptable, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Monsieur Aniel Gallo, expert-comptable, né le 6 février 1962 à Torre Annunziata (Italie), demeurant professionnellement au 53, route d'Arlon, L-8211 Marner

Monsieur Jean Nicolas Weber, conseil fiscal, né le 17 mai 1950 à Wiltz, demeurant au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale de 2008.

- le siège social est transféré du 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007044344/3560/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2007, réf. LSO-CC04229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Amber Trust II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2965 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.888.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Par délégation ING INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

C.-H. Geuzaine

Référence de publication: 2007044246/5911/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05341. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tamir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.837.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044193/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05668. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tamir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.837.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044194/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05670. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Emet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 94.186.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044196/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05683. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Terrindus S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 35.545.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007044266/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2007, réf. LSO-CC04012. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Forza Immobilia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 27 mars 2007.

Pour FORZA IMMOBILIA s.à r.l.

J. Reuter

Référence de publication: 2007044237/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05863. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tamir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 88.837.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044192/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05665. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Octafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 97.321.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour OCTAFINANCE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007044186/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05199. - Reçu 42 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Blue Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.277.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2007.

Pour BLUE HARBOUR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044187/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05197. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Hexagon Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 99.899.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2007.

Pour HEXAGON PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044188/1081/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04599. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

WP LuxCo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 108.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Brekelmans

Manager B

Référence de publication: 2007044189/4726/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2007, réf. LSO-CC05438. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Tradex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 101.212.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044191/4507/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2007, réf. LSO-CC05685. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Genpact Global (Lux), Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 188.970.854,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.547.

—
Extrait d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 décembre 2006

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 26 décembre 2006 que la société GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à.r.l. cède 1.000 parts sociales préférentielles de catégorie A du capital social de la Société à GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS).

En conséquence, au 26 décembre 2006 GE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l. ne détient plus aucune part sociale du capital de la Société et GE CAPITAL INTERNATIONAL (MAURITIUS) détient 1.000 parts sociales préférentielles de catégorie A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007044346/5499/21.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01786. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Aphena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 119.708.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46329 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007044291/211/11.

(070042645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

—
Décision prise en date du 1^{er} février 2007 par l'associé unique de la société

L'associé unique de la société FONSIKAR MANAGERS S.à.r.l. (la «Société») par la présente décision, a décidé:

D'accepter la démission de gérant de Monsieur Pier Domenico Gallo. De ce fait la Société sera représentée par une gérante unique Madame Caterina Delia Mora.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

FONSIKAR MANAGERS S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007044353/43/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2007, réf. LSO-CC04622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070042709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2007.
